



## Diplôme universitaire obtenu en Algérie.

Par **momo**, le **28/05/2011** à **10:46**

Bonjour,

Je possède un diplôme universitaire d'Ingéniorat d'Etat en Génie Civil obtenu en Algérie et je voudrais savoir s'il est possible de faire l'équivalence de mon diplôme ici en France et dans quelle administration ?

Merci de m'indiquer les étapes à suivre et l'adresse où je pourrai m'adresser.

[fluo]**Merci.**[/fluo]

Par **amajuris**, le **28/05/2011** à **12:05**

bjr,

à ma connaissance et sauf dans le cas de convention particulière, il n'existe pas d'équivalence entre les diplômes universitaires algériens et les diplômes français. il existe des équivalences pour les diplômes universitaires obtenus au sein de l'union européenne.

voici des extraits du décret 85-906 qui traite de ce sujet:

"Article 4 En savoir plus sur cet article...

Les titulaires de titres ou diplômes étrangers peuvent demander à bénéficier d'une validation

selon les modalités fixées par le présent décret et conformément aux accords internationaux et aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers.

#### Article 6

Un dossier de demande de validation est présenté par chaque candidat auprès de l'établissement ou des établissements dispensant la formation qu'il souhaite suivre.

La liste des pièces à fournir et la date limite du dépôt des candidatures sont fixées annuellement, pour chaque formation ou concours, par l'établissement de telle sorte que les inscriptions des candidats, après validation de leurs acquis, puissent être faites aux dates normales. "

cdt

Par **momo**, le **28/05/2011** à **13:24**

Merci pour votre réponse .

Par **mimi493**, le **28/05/2011** à **14:02**

Il y a des possibilités de continuer vos études en France, en entrant par exemple directement en 2ème année d'une école d'ingénieur de la même spécialité, ou en vous inscrivant en master.

Par **momo**, le **28/05/2011** à **17:25**

Merci Mimi 493de votre réponse encourageante, je vais suivre vos conseils.

Par **juriste230**, le **28/05/2011** à **20:55**

bonjour je suis diplômé algerien aussi qui vit recemment en france ,il faut déposer ton dossier et cest la commission universitaire qui vas evaluer ton niveau,ou fait une attestation de comparabilite de ton diplome ,cest pas facile ,eudes en algerie et en france pas pareil mon ami abientot bon courage

Par **momo**, le **29/05/2011** à **10:42**

bonjour, où est ce que je peux faire l'attestation de comparabilité de mon diplôme stp; merci de ta réponse.

Par **juriste230**, le **29/05/2011 à 10:53**

bonjour momo dis moi svp est ce tes en france ou en algerie car si tes en algerie il faut passer par campus france cest obligatoire pour s'inscrire en france et si tes en france pour inscription aux universites il y a dans chaque universite une commission qui valide ton diplome et lui donne une comparabilite par exemple ingenieur normalement cest master1 car avant il y avait la maitrise bac plus 4 en algerie. ca si tu veut pas payer ta comparabilite car il y a pas de dequivalence entre les diplomes français et algériens ça cest la vérité et pour le travail mon ami tes obligé de faire un diplome français car les employeurs reconnaissent sauf les diplome français master bts bep cap pour plus de details contacte moi par email pour dautres questions ,merci juriste230@yahoo.fr

Par **momo**, le **29/05/2011 à 11:42**

bonjour , non je suis en France et je voudrais occuper un travail qui se rapproche de mon métier d'ingénieur en génie civil.

Par **juriste230**, le **29/05/2011 à 18:19**

mon ami tu peut pas avec un dplome algérien ,et comme tes en France cest bien fais une attestation de comparabilité celle la prouve le niveau universitaire que tes arrivé a l'avoir en Algérie par rapport en France et l'enseignement supérieur français mais je te dis mon ami que ça prend quelques mois pour l'avoir et tu paye 70 euro si on valide ton dossier diplôme photocopie en arabe et photocopie des relevés de notes de chaque année ou attestation de réussite de chaque année meme en arabe le tous ,en photocopie seulement et tu envois apres 3 mois ou moins si on valide tu reçois facture de 70 euro tu paye,par cheque envoyè par poste ou sur internet,tu vas recevoir apres 20 jours ou plus alors parcours de combattant mon ami,je te donne le site cest le centre ciepe enic naric qui fait ça,et je souffre moi aussi acause de ça ,je suis licencièe en droit en algerie et jai meme le capa avocat. un conseil cher ami fais toi un diplôme français a luniversite master1 cest bien ,car on est dépassé par rapport a leurs études et cest pas toujours pareil, en cas de besoin nhesite pas dautre question et voila le site et tous détails pour comparabilité,  
<http://www.ciepe.fr/enic-naricfr/>  
apres ouvrir ce site clique sur diplomes et test a gauche tu auras tous details ,salam

Par **momo**, le **29/05/2011 à 19:08**

salam, merci beaucoup de tes conseils précieux, et bon courage à nous tous.

Par **juriste230**, le **30/05/2011 à 08:46**

de rien mon ami bonne chance a tous

Par **anonyme**, le **05/04/2012 à 20:17**

slt a tous,

je m appelle omar. Je detient la nationalite francaise et je fais mes etudes a tizi ouzou (algerie). Je suis en l2 et je compte bien partir en france l annee prochaine. Je suis perdu et je ne sais pas si on acceptera ma licence en france et si j accederais directement au master m1. Je vous pris de bien vouloir me repondre.

Par **amajuris**, le **05/04/2012 à 20:22**

bjr,

à ma connaissance et sauf dans le cas de convention particulière, il n'existe pas d'équivalence entre les diplômes universitaires algériens et les diplômes français. il existe des équivalences pour les diplômes universitaires obtenus au sein de l'union européenne.

voici des extraits du décret 85-906 qui traite de ce sujet:

"Article 4 En savoir plus sur cet article...

Les titulaires de titres ou diplômes étrangers peuvent demander à bénéficier d'une validation selon les modalités fixées par le présent décret et conformément aux accords internationaux et aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers.

Article 6

Un dossier de demande de validation est présenté par chaque candidat auprès de l'établissement ou des établissements dispensant la formation qu'il souhaite suivre.

La liste des pièces à fournir et la date limite du dépôt des candidatures sont fixées annuellement, pour chaque formation ou concours, par l'établissement de telle sorte que les inscriptions des candidats, après validation de leurs acquis, puissent être faites aux dates normales. "

cdt

Par **Benali mohammed**, le **06/09/2012 à 23:38**

J'ai un diplôme d'état de Préparateur en pharmacie avec une attestation de comparabilité délivrée par le recteur de l'academie de Montpellier démarches à suivre pour avoir un permis de travail en France.

Par **karim**, le **19/10/2012 à 19:17**

J'aimerais bien Mr juriste 230 que vous me répondiez sur mon e-mail SVP  
bon j'ai tout vu et compris ce que vous avez écrit par rapport à l'attestation de comparabilité mais ce que je veux vraiment comprendre est ce que cette attestation représente un diplôme par exemple si vous êtes ingénieur quand on vous envoie l'attestation vous aurez un Master 1 " par exemple "  
mais est-ce que cette attestation te permettra de postuler ou demander des emplois en mettant dans votre CV que vous possédez un master 1  
je vous remercie infiniment et je vous serai très reconnaissant de me répondre sur mon e-mail le voici karim\_taz@hotmail.fr

Par **Benali mohammed**, le **19/10/2012 à 19:29**

bonsoir  
l'attestation que j'ai, c'est une attestation de dispense d'étude elle est comparable au diplôme que j'ai, c'est-à-dire diplôme de préparateur en pharmacie. cette attestation m'a été délivrée par le recteur de l'academie de Montpellier.

Par **nani**, le **08/11/2012 à 18:06**

beh voilà je suis dans le même cas que toi mr juriste, sauf que moi je veux savoir si le m1 algérien peut se comparer à une licence française ou moins genre l2? si c'est le cas autant refaire tout à zéro en France au moins il y aurait une base et plus de considération

Par **LatifaZe**, le **10/12/2012 à 19:13**

Bonjour, je suis algérienne et j'ai une licence en langue française en Algérie et je voudrais faire l'équivalence de mon diplôme en France on m'a donné le site ciep je compte envoyer mon dossier mais je ne sais pas comment ça se passe après est-ce que je dois passer un test????  
Merci de me répondre

Par **hafoud nessma**, le **19/12/2012** à **22:46**

slt,je suis une algérienne et j'ai un diplôme d'études supérieurs en microbiologie bac+4 et je suis maintenant en France et je veux valider mon diplôme si non faire une mise en niveau;et je ne sais pas comment sa marche.

Par **amajuris**, le **20/12/2012** à **08:18**

bjr,  
à ma connaissance et sauf dans le cas de convention particulière, il n'existe pas d'équivalence entre les diplômes universitaires algériens et les diplômes français, ne serait-ce que pour des problèmes de langue le français n'étant pas une langue officielle en algérie. il existe des équivalences pour les diplômes universitaires obtenus au sein de l'union européenne.

voici des extraits du décret 85-906 qui traite de ce sujet:

"Article 4 En savoir plus sur cet article...

Les titulaires de titres ou diplômes étrangers peuvent demander à bénéficier d'une validation selon les modalités fixées par le présent décret et conformément aux accords internationaux et aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers.

Article 6

Un dossier de demande de validation est présenté par chaque candidat auprès de l'établissement ou des établissements dispensant la formation qu'il souhaite suivre.

La liste des pièces à fournir et la date limite du dépôt des candidatures sont fixées annuellement, pour chaque formation ou concours, par l'établissement de telle sorte que les inscriptions des candidats, après validation de leurs acquis, puissent être faites aux dates normales. "

cdt

Par **hafoud nessma**, le **20/12/2012** à **16:39**

Merci pour votre réponse mais s'il vous plait vous pouvez me donner l'adresse à qui je l'envoi.

Par **sadaoui lila**, le **14/08/2013** à **15:41**

bonjour je voulais juste savoir comment faire pour avoir mon attestation de reconnaissance de diplôme car j'ai reçu une facture de 70 euros ,j'ai fait un virement bancaire mais j'ai rien reçu jusqu'à présent j'attend votre réponse .

Par **manelamin**, le **15/08/2013 à 13:38**

bonjour,  
J'ai un master en commerce internationale avec une attestation de comparabilité je veux savoir les démarches à suivre pour avoir un permis de travail en France.  
cordialement

Par **houho**, le **30/08/2013 à 16:13**

J'ai une nationalité française et je réside en France actuellement j'ai un bac +3 en Algérie et je veux comment je le valide ici en France

Par **houho**, le **30/08/2013 à 16:14**

J'ai une nationalité française et je réside en France actuellement j'ai un bac +3 en Algérie et je veux comment je le valide ici en France

Par **amajuris**, le **30/08/2013 à 16:25**

bjr,

à ma connaissance et sauf dans le cas de convention particulière, il n'existe pas d'équivalence entre les diplômes universitaires algériens et les diplômes français. sans oublier le problème de la langue car à ma connaissance le français n'est pas une langue officielle en Algérie.

il existe des équivalences pour les diplômes universitaires obtenus au sein de l'union européenne.

voici des extraits du décret 85-906 qui traite de ce sujet:

"Article 4 En savoir plus sur cet article...

Les titulaires de titres ou diplômes étrangers peuvent demander à bénéficier d'une validation selon les modalités fixées par le présent décret et conformément aux accords internationaux et aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers.

## Article 6

Un dossier de demande de validation est présenté par chaque candidat auprès de l'établissement ou des établissements dispensant la formation qu'il souhaite suivre.

La liste des pièces à fournir et la date limite du dépôt des candidatures sont fixées annuellement, pour chaque formation ou concours, par l'établissement de telle sorte que les inscriptions des candidats, après validation de leurs acquis, puissent être faites aux dates normales. "

cdt

Par **khadi**, le **10/12/2014** à **10:54**

BONJOUR jais un bac +5 en droit . jais passer le capa je suis en France depuis 2001 cette année je veut passer le caP petite enfance pour être avs je veut valider mon diplôme ou bien au moins le bac pour que je passe pas les épreuves générales guider moi svp merci.

Par **aguesseau**, le **10/12/2014** à **11:41**

bjr,  
dans quel pays avez-vous passé vos diplômes universitaires ?  
Si c'est dans un pays hors Union Européenne, vous devez lire les réponses précédentes.  
cdt

Par **khadi**, le **10/12/2014** à **16:42**

BONJOUR jais passer mes diplômes en algerie et jais lit toute les repenses précédente mais j adresse a qui pour l attestation de comparabilité .merci

Par **aguesseau**, le **10/12/2014** à **19:54**

voici le lien pour la validation des diplômes étrangers en france:  
<http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

Par **samriad**, le **08/02/2016** à **15:36**

Bonjour, j'ai une licence en littérature française ....je sais que je ne peux pas travailler comme enseignante en France .....je cherche à avoir bac + 2 c'est tout .....pour trouver un travail en



France

Par **amajuris**, le **08/02/2016 à 18:29**

bonjour,  
il serait nécessaire de savoir si votre diplôme a été obtenu dans l'U.E. OU hors U.E.  
Pour les équivalences de diplôme, vous pouvez consulter ce lien:  
<http://www.ciep.fr/enic-naric-france>  
salutations

Par **samriad**, le **11/02/2016 à 22:10**

Merci d'avoir répondu

Par **karloc**, le **10/03/2016 à 14:47**

Bonjour,  
Je suis en France depuis 2001 et j'ai tjrs travaillé avec l'attestation de succès que j'ai eue en algérie pour ingénieur en informatique en 1997.  
Aujourd'hui, je me rends compte que certaines grosses entreprises comme SNCF, GMF... demandent une équivalence de diplômes et j'ai su par ma consultante que le cieip délivre des attestations de comparabilité. donc je vais déposer mon dossier. Par contre, j'aimerais avant contacter l'institut informatique de Tizi ouzou pour demander mon diplôme, est-il possible après tant d'années? si oui, quelle est la démarche à suivre surtout que je suis en France, est ce que je pourrai les appeler ou leur écrire? merci beaucoup de votre aide.

Par **NABILA57**, le **26/04/2016 à 01:07**

bonjour j'ai un bac+4, 1 master science politique et je veux savoir comment je le valide ici en France je suis en France depuis 1 an marié j'ai juste un titre de séjour, et je peux terminer mes études.....

Par **amajuris**, le **26/04/2016 à 08:26**

bonjour,  
Pour les équivalences de diplôme, vous pouvez consulter ce lien:  
<http://www.ciep.fr/enic-naric-france>  
salutations

Par **Amina.dz**, le **28/12/2016** à **00:18**

Bjr

J'ai une licence en Management, pour l'équivalence de mon diplôme, j'ai consulté "www.ciep.fr/enic-naric-france". Mais ils ont demandé "un justificatif de la durée officielle des études délivré par l'établissement" ! Est-il obligatoire?

Par **morobar**, le **28/12/2016** à **09:52**

Bjr,

Dans ce genre d'instruction, chaque pièce demandée est indispensable et la remise obligatoire.

Du moins si vous espérez la prospérité de votre démarche.

Par **amajuris**, le **28/12/2016** à **10:11**

bonjour,

en règle générale, quand on vous demande une pièce justificative, c'est qu'elle est nécessaire sinon elle ne vous serait pas demandée.

de toute façon, si vous ne présentez pas un dossier complet, il est probable que vous n'obtiendrez pas satisfaction.

salutations

Par **Mosa**, le **16/02/2017** à **22:03**

Bonjour j'ai la licence en français je l'ai obtenue en Algérie et je veux savoir est ce que je peux inscrire pour faire formateur fle

Par **aminbekada**, le **04/09/2017** à **15:40**

voilà j une licence en droit un capa et j suis avocat a oran depuis 11 ans j un magistère en droit médical et je prépare mon doctorat en droit médical (j suis en 2ème année) es que je travaille avec ces documents en France ou en Belgique si oui j aimerais une réponse merci

Par **morobar**, le **04/09/2017** à **16:15**

Bonjour à vous aussi (vous n'avez pas de diplôme en politesse par contre), Vos diplômes en Algérie ne sont pas reconnus en France.

Il faudra les faire valider ici:  
<http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

Par **aminbekada**, le **04/09/2017** à **16:33**

merci pour l'information parcontre la politesse na pa besoin dun diplome , mai vous avez raison un simple bonjour et sufison allor bonjour et merci pour les information

Par **amsterdamdz**, le **08/12/2017** à **15:05**

Bonjour a tous

Pour ceux qui ont un diplome etranger ( algerien par exemple puisque la question est posée par nos amis algeriens)

il y a u n service d équivalence en ligne qui gere cela Il existe tout de meme une seconde piste qui consiste a poursuivre des études en france ( mais le parcoous est long)

bonne chances les amis

Par **ilya ilya**, le **11/12/2017** à **22:31**

bonjour

svp je suis titulaire d'un MBA obtenu en algerie or que ce dernier est délivré par ESG paris par contre les cours et le suivi de formation s'est fait en algerie par contre le diplome final est signé et envoyé depuis paris donc ma qustion est ce que ce diplome est valable en france en terme de recherche et obtention d'emploi

Merci pour vos réponses

Par **amsterdamdz**, le **12/12/2017** à **07:32**

Bonjour ilya ilya

il faut voir le reglement chez CIEP

Consultez ce site et vous trouverez toutes les details ( j espere)

Au passage joli prenom ( ilya) que signifie t il

cdt

Par **morobar**, le **12/12/2017** à **10:08**

Non la réponse n'est pas celle-ci.

Certains accréditations de ESG sont des titres reconnus au RNCP.

Il suffit de vérifier si le MBA en question est reconnu au RNCP pour valoir diplôme. Je ne

pense pas que ce soit le cas.